

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet Pure Salmon

Avis de la CLE du SAGE des Nappes profondes de Gironde sur les modalités d'approvisionnement en eau du site

A l'occasion de sa réunion du 17 mars dernier, en réponse à sa saisine par les services de l'Etat, la Commission locale de l'eau du SAGE des Nappes profondes de Gironde a émis un avis sur la compatibilité du projet Pure Salmon avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux qu'elle a élaboré.

A cette occasion, au vu des nouveaux éléments figurant dans le dossier, éléments qui remettent en cause l'analyse ayant précédemment conduit la Commission à considérer que le projet n'aurait pas d'incidence notable sur les nappes du SAGE, elle a jugé **le projet non compatible en l'état avec le SAGE**.

La teneur de cet avis a notamment pour motivation :

- les réserves émises par le BRGM dans ses deux expertises du dossier ;
- les éléments apportés en réponse à ces réserves ;
- les nouvelles valeurs avancées pour l'incidence sur la nappe de l'Eocène des pompages prévus au Plio-Quaternaire ;
- les modalités de calcul de ces valeurs, qui reposent sur un test réalisé au débit de 47 m³/h pour un débit d'exploitation envisagé de 270 m³/h ;

ces différents points amenant la Commission à se poser la question de la validité de l'estimation de cette incidence et donc de la compatibilité de cette incidence avec une gestion équilibrée et durable de la nappe de l'Eocène.

De nouveaux éléments, et notamment une estimation des incidences réalisées dans les règles de l'art, de manière à lever les réserves émises par le BRGM, **sont bien entendu à même de motiver une révision de cet avis.**

Bordeaux, le 28 mars 2025